

## **Rapport du Président**

Commission permanente  
jeudi 21 septembre 2023  
**N° CP-2023-7-12-6**  
**N° applicatif 7120**

**12<sup>ème</sup> Commission**  
Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

**Service instructeur**  
Service de l'environnement

**Service consulté**

### **MISE EN OEUVRE D' ACTIONS DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE GERPLAN**

Résumé : Dans le cadre de la programmation GERPLAN 2023, la Collectivité européenne d'Alsace est sollicitée pour la mise en œuvre de quatorze projets. Il vous est proposé de soutenir ces projets pour un montant total de 53 884 € (dont 19 076€ en investissement et 34 808 € en fonctionnement). Par ailleurs, il vous est proposé de bien vouloir proroger le délai de validité des subventions afférentes à 4 dossiers d'amélioration pastorale, portés par les communes de ODEREN, LE BONHOMME, LINTHAL et WILLER-SUR-THUR.

Le GERPLAN (Plan de Gestion de l'Espace Rural et Péri-urbain) est une démarche de territoire initiée et accompagnée par notre Collectivité et portée par les structures intercommunales sur le territoire du Haut-Rhin.

Ses objectifs sont :

- de croiser les enjeux environnementaux, paysagers, agricoles et sociétaux du territoire concerné,
- d'établir une feuille de route collective et opérationnelle, validée à l'échelle locale pour répondre à ces enjeux.

Cette feuille de route se décline via la mise en œuvre d'actions, programmées annuellement par chaque structure intercommunale engagée dans la démarche, portées par différents acteurs, publics, associatifs ou privés et soutenues financièrement, si elles répondent bien aux critères exigés par la Collectivité européenne d'Alsace.

La révision du dispositif GERPLAN est actuellement en cours afin d'être adapté à l'ensemble de l'Alsace.

Pour rappel, les taux appliqués dans le cadre du GERPLAN diffèrent selon les actions. Ainsi, les actions de plantations bénéficient d'un taux d'aide de 40 %, les améliorations pastorales de 20 % et les actions de sensibilisation à l'environnement de 50 %.

Notre Collectivité est ainsi sollicitée pour la mise en œuvre de quatorze opérations inscrites à la programmation GERPLAN 2023 des Communautés de Communes de la Région de Guebwiller, de la Vallée de Kaysersberg, d'Alsace Rhin-Brisach, de Saint-Louis Agglomération, Sundgau et de Mulhouse Alsace Agglomération.

Le détail des actions figure dans l'annexe 1.

#### Territoire Sud Alsace, Saint-Louis, Sundgau, Thur Doller

Les différents porteurs de projets sollicitent des subventions d'investissement d'un montant global de 5 572 € et des subventions de fonctionnement d'un montant global de 2 572 €.

Deux demandes de prorogation du délai de validité des subventions afférentes à deux dossiers d'amélioration pastorale dans la commune de ODEREN et WILLER-SUR-THUR sont sollicitées, respectivement pour un délai supplémentaire de 3 ans et de 1 an.

#### Territoire Agglomération de MULHOUSE

Les différents porteurs de projets sollicitent une subvention d'investissement d'un montant global de 739 € et de 412 € en fonctionnement.

#### Territoire Centre Alsace

La Communauté de Communes de Kaysersberg sollicite une subvention d'un montant de 11 422 en fonctionnement.

Une demande de prorogation du délai de validité d'une subvention afférente à un dossier d'amélioration pastorale dans la commune LE BONHOMME est sollicitée, pour un délai supplémentaire de 3 ans.

#### Territoire Région de Colmar

Les différents porteurs de projets sollicitent une subvention d'investissement d'un montant global de 12 765 € et de 20 402 € en fonctionnement.

Une demande de prorogation du délai de validité d'une subvention afférente à un dossier d'amélioration pastorale dans la commune de LINTHAL est sollicitée, pour un délai supplémentaire de 3 ans.

Ces projets ont fait l'objet d'un avis favorable de chacune des Commissions Territoriales concernées.

Les subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération. Les crédits nécessaires seront à prélever sur les tranches de financement P226O0002T05 et P226O0002T06.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder, dans le cadre de la démarche GERPLAN, des subventions d'un montant total de 53 884 € (dont 19 076 € en investissement et 34 808 € en fonctionnement) à répartir, conformément au tableau annexé au présent rapport, entre chacun des porteurs de projets concernés, au titre des opérations listées dans cette annexe 1,
- de préciser que les subventions correspondantes feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération,
- d'autoriser la prorogation jusqu'au 31 décembre 2024 du délai de validité de la subvention afférente au dossier d'amélioration pastorale de la commune de WILLER-SUR-THUR (dossier n° GPL04413), d'un montant de 30 344 € approuvé par la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin du 11 septembre 2020 (n° CP-2020-8-6-6),
- d'autoriser les prorogations jusqu'au 31 décembre 2026 du délai de validité des subventions afférentes aux trois dossiers d'amélioration pastorale des communes de ODEREN (dossier n° GPL04410), LE BONHOMME (dossier n° GPL04409) et de LINTHAL (dossier n° GPL04412), de montant respectivement de 11 222 €, 25 293 € et de 12 883 €, approuvé par la Commission Permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin les 11 septembre 2020 (n° CP-2020-8-6-6) pour les dossiers de ODEREN, LE BONHOMME et 23 octobre 2020 (n° CP-2020-10-6-3) pour LINTHAL.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant
P226	O002	P226E01	T05	(3026) 204-2041482-54	11 277 €
P226	O002	P226E01	T05	(3011) 204-2041481-54	5 164 €
P226	O002	P226E01	T05	(3971) 204-2041582-54	2 635 €
P226	O002	P226E02	T06	(3202) 65-657358-76	34 396 €
P226	O002	P226E02	T06	(2531) 65-657348-76	412 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.